



EXTRAIT DU DOCUMENT

« UN PROJET POUR LE COS »

Présenté par le bureau au conseil d'administration de janvier
2011,
réactualisé en novembre 2011

1.	Introduction	
2.	Contexte sociopolitique des COS.....	
2.1.	Historique des COS	
2.2.	Les COS : source de démocratie locale	
2.3.	Un COS dans chaque collectivité territoriale	
2.4.	Missions des COS	
2.4.1.	Un outil de solidarité	
2.4.2.	Une ouverture vers l'extérieur	
2.4.3.	Un acteur culturel et social.....	
3.	Le COS du conseil régional Nord-Pas de Calais	
3.1.	Histoire du COS depuis sa création	
3.2.	Evolution du COS.....	
3.3.	Conséquences de la gestion 2007/2008	
4.	Le COS en 2010	
4.1.	Les moyens	
4.1.1.	Humains.....	
4.1.2.	Locaux et matériels.....	
4.1.3.	Financiers.....	
5.	Les missions et objectifs du COS à l'horizon 2014	1
5.1.	COS et éducation populaire.....	3
5.2.	COS et développement durable, COS et économie sociale et solidaire.....	5
5.3.	Quel avenir pour le COS ?	6
5.4.	Le projet 2011 - 2012	9
5.4.1.	Vacances et loisirs.....	10
5.4.2.	Territoires et culture	10
5.4.3.	Vie collective et vie familiale	10
5.4.4.	Vécu et partage.....	11
5.4.5.	Action culturelle et sportive.....	12
5.5.	Moyens et conditions d'avenir	13
6.	Conclusion	14

Les missions et objectifs du COS à l'horizon 2014

1.1. COS et éducation populaire

Aujourd'hui, si le COS est « hors d'eau » sur le plan comptable et si les procédures sont en progrès sensible, se pose la question de son identité, celle de son projet au sein de la nouvelle architecture de l'action sociale du Conseil Régional où la DRH et le CNAS via le pôle action sociale exercent une fonction redistributrice conséquente.

La création des COS s'est faite par référence aux comités d'entreprise et à leur intervention importante dans le domaine des activités socioculturelles.

Les COS se situent dans le droit fil de l'éducation populaire.

Or celle-ci n'est plus de la même nature qu'à l'époque de la création du COS. Elle connaît aujourd'hui une nouvelle actualité.

Des mouvements venant d'autres horizons que les « historiques », d'autres histoires s'en réclament - par exemple des associations comme ATD Quart-Monde, l'AFEV, nombre d'associations culturelles et/ou locales.

Un intérêt nouveau se manifeste à l'égard de l'éducation populaire qui semble pouvoir apporter sa pierre :

- face aux inégalités scolaires et culturelles.
- face à la demande d'une formation (d'une éducation ?) tout au long de la vie.
- face aux défis de la démocratie qui remet au cœur du politique accès au savoir et citoyenneté.

Qu'entendons-nous par éducation populaire ?

A quels choix renvoie cette notion ?

Education : *indique un choix du développement de la personnalité dans toutes ses composantes.*

Populaire : *affirme la volonté de s'adresser à tous, avec une attention toute particulière pour celles qui sont en situation de non possession des avoirs, des savoirs ou pouvoirs légitimés.*

La culture n'est pas envisagée uniquement sur le plan de la consommation, sur celui d'une fonction de représentation. Elle est aussi capacité à transformer, elle est action. En tant que telle, elle permet de se distancier des pratiques qui ne font que reproduire les habitudes et les conservatismes de la société.

Elle est un élément de résistance aux lieux communs, c'est « *regarder attentivement là où les autres ferment les yeux, c'est rester vigilant, sensible, garder sa conscience aiguisée, avoir la volonté ferme de comprendre, de ne pas se laisser mener* » (Anneliese Graf).

L'éducation populaire favorise les **démarches créatives et critiques**, elle vise à faire de chaque homme un acteur de sa vie dans le domaine culturel. Elle se distingue d'une animation populiste qui se contenterait d'épouser les vagues commerciales et la « culture » business, qui dégrade et transforme les désirs en besoins.

L'éducation populaire part des **vécus** et des expériences de chacun. Chaque homme est riche de pratiques et de savoirs qu'il est intéressant de mettre en évidence. Il ne s'agit pas de nier les différences culturelles, mais de refuser leur hiérarchisation.

L'éducation populaire développe **collectivement** : si le souhait d'émancipation et de développement personnel est légitime, la démarche s'inscrit dans un projet collectif. Le mutualisme, les expériences des réseaux d'échanges et de savoirs, la mutualisation des connaissances (par ex. les logiciels libres), procèdent de cette volonté de partage et de mise en relation avec d'autres dans un projet commun.

1.2. COS et développement durable, COS et économie sociale et solidaire

De la même manière et dans une continuité logique, le souci de l'intérêt général et de la dimension collective qui anime l'éducation populaire, qui est à la base de l'investissement syndical pour les COS et CE, conduit naturellement à intégrer aussi comme principes de fonctionnement ceux qui sont les moteurs du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

Pour mémoire, le développement durable suppose la prise en compte simultanée des dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance d'un projet par une organisation.

Le terme d'économie sociale et solidaire renvoie à plusieurs principes :

- un statut privé.
- la primauté de l'homme sur le capital.
- un but non lucratif.
- une finalité au service de la collectivité : intérêt général et utilité sociale.
- processus de décision démocratique : « une personne, une voix ».
- une autonomie de gestion.
- une activité économique qui œuvre sur le marché, mais avec ses principes propres.

- un ancrage territorial ou sectoriel.

Cela implique pour les entreprises de ce secteur finalité et mode d'organisation particuliers :

- rassembler des personnes motivées par la mise en œuvre d'un projet partagé.
- concilier objectifs d'intérêt collectif pour la population concernée, de soutien et de développement pour les partenaires économiques, sociaux et culturels.
- intégrer dans leur organisation et dans leur fonctionnement innovation et développement durable.

1.3. Quel avenir pour le COS ?

Chacun, depuis l'adhérent jusqu'au financeur, des dirigeants au commissaire aux comptes, s'interroge sur l'avenir du COS.

La conclusion du rapport moral de l'assemblée générale du 5 octobre 2010 sans en donner les modalités lui attribuait une obligation.

« Notre COS se trouve à la croisée des chemins. Avec la crise qu'il a connue et l'adhésion au CNAS, il ne peut plus être ce qu'il a été.

Mais que peut-il être ? Que doit-il être ?

Le CNAS s'adresse aux agents individuellement et il ne propose pas d'action sociale collective. Ce n'est pas le cas du COS.

Le CNAS n'a pas non plus pour objet de faciliter la découverte et la création dans le domaine social, culturel, sportif et de loisir. Le COS oui.

Notre COS a deux défis à relever : la prise en compte des territoires et une hétérogénéité sociale nouvelle.

- *On ne passe pas sans dommage de 1200 à 5500 personnes en deux ans*
- *On ne passe pas sans tensions d'une situation où les cadres A sont majoritaires à une nouvelle réalité où ce sont les cadres C qui le sont*
- *On ne passe pas sans à coups d'une concentration géographique évidente, à savoir la métropole lilloise, à l'ensemble des bassins d'emploi de la Région Nord - Pas-de- Calais*

La tentation est grande - et certains parfois n'y résistent pas - d'opposer les agents des lycées à ceux du Siège ou à ceux des ports, les cadres A aux C, Lille à Boulogne.

Cette posture est-elle raisonnable ?

Un agent de la Région qui habite dans la métropole lilloise, quel que soit son statut, ne bénéficie-t-il pas de plus de possibilités en matière culturelle et de loisirs que ceux qui habitent dans d'autres secteurs ?

*Tous les agents qui travaillent au Siège de Région habitent-ils la métropole ?
Pas du tout.*

On le voit, les oppositions ne sont pas si simples.

Plutôt que d'opposer et de stigmatiser telle ou telle catégorie, qu'est-ce que notre COS propose pour unifier, pour faire se rencontrer des personnes différentes ?

Quelle marge de manœuvre financière est-il possible de dégager pour avoir des activités ouvertes au plus grand nombre ?

Quelles découvertes des territoires proposons-nous ? Y associons-nous les agents qui y résident ?

Comment participons-nous, nous-mêmes, au développement culturel de notre Région ?

Notre COS est né d'une initiative syndicale commune il y a 25 ans.

Il a fait preuve d'innovation sociale puisqu'il a lancé à la région la prévoyance et les chèques-déjeuners bien avant que ces dimensions ne soient la préoccupation de la fonction publique.

Ne pas l'adapter à une situation nouvelle serait le scléroser et avouer une certaine forme d'impuissance.

Le chantier est encore vaste.

Si nous pouvons y penser aujourd'hui, c'est parce que les bonnes décisions ont été prises en 2009 même si ce fut parfois dans l'urgence.

Le COS se réclame de l'économie sociale et solidaire : travaillons maintenant, collectivement, à faire émerger des convergences.»

« Le COS a une obligation de cohésion sociale. »

Aujourd'hui, le COS n'est pas une exception. Il ne vit pas en dehors de son environnement proche et de la société. Il n'est pas à l'abri de la tentation du repli sur soi, du protectionnisme corporatiste, de la défense des intérêts particuliers d'un groupe, d'une fraction des agents contre une autre, dans l'immédiateté et dans l'absence de réflexion sur les conséquences.

1.4. Le projet 2011 - 2012

L'histoire du COS, si elle ne se confond pas avec la collectivité régionale, lui est liée. Les visées de l'un et de l'autre ne sont pas du même ordre mais ne peuvent s'ignorer.

Développer la cohésion sociale, le lien et les échanges entre les salariés, l'émancipation des personnes dans le cadre d'un projet collectif reposant sur les principes de l'éducation populaire et répondant à l'objet social du COS est sans nul doute le socle sur lequel doit être bâti son avenir.

La fonction « redistribution » satisfait des besoins particuliers, répond à des urgences, corrige partiellement des disparités ou des inégalités.

Elle ne crée pas pour autant de sentiment d'appartenance commune ni de lien social entre les agents. Or, nous le savons, les différences de statut entre agents, leurs histoires spécifiques, leurs nombres respectifs, leurs métiers, leur vie quotidienne sur l'ensemble du territoire, ne sont pas sans effet sur la vie collective de l'entité régionale.

Quel programme est-il possible d'imaginer pour le COS ?

A combien se chiffre t-il ?

Pour 2012, l'ensemble des activités proposées dans le projet de budget « Activités socio-culturelles » s'élève à 1.544.000 € et se répartit comme suit : subvention de la Région (1.169.900 €) et participation des agents (374.100 €).

1.4.1. Vacances et loisirs

- Locations printemps / été 2012 : 1000 semaines de locations pour 700 familles ;
- Territoires et culture
- Spectacles décentralisés pour les petits
- Concerts, spectacles, exhibitions, manifestations donnés par des artistes régionaux ou sur les scènes régionales (ONL, Colisée, Théâtre du Nord, Phénix, Condition Publique, le Channel, Le Bateau Feu)
- Développement des clubs « initiatives » (lecture, théâtre, multimédia, etc.) sur l'ensemble du territoire : cela demande une animation particulière via éventuellement des partenariats ou des sous-traitances.
- Nuitées dans des grandes villes européennes (Paris, Toulouse, Lyon, Marseille, Bruxelles, Londres, Barcelone, Berlin, Porto), week-ends dans des campings de standing (parcs, châteaux ...)

1.4.2. Vie collective et vie familiale

- Séjours jeunes
- Billetterie Parcs de loisirs (Parc Astérix, Bellewaerde ...)
- Sorties d'une journée ou de 2 jours avec visites de villes, de musées.
 - Musée Magritte à Bruxelles,
 - Centre minier régional de Lewarde, Stade Bollaert,
 - Paris en famille (Musée Grévin, Cité des Sciences ...),
 - Châteaux de la Loire,
 - Week-end en Hollande ...
- Séjours familiaux qui permettent pour les familles les plus modestes, à la fois repos, rencontres et découvertes

- Sorties de fin d'année
- Nocturnes à Nausicaa dans le cadre du 20^{ème} anniversaire
- Fête de Noël
- Fête ou rassemblement des adhérents à l'occasion d'une manifestation régionale ou d'un évènement particulier. Le lieu ne serait jamais le même mais serait situé en région. En 2012, pourquoi ne pas envisager un ou des rassemblements dans le cadre de « la Région plaine de jeux » et des JO de Londres ?
- Cesu

1.4.3. Vécu et partage

- Clubs initiatives (culture, sport, loisirs) dans leur fonction « réseau d'échange et de savoir » . Développement des clubs « initiatives » sur l'ensemble du territoire : cela demande une animation particulière via éventuellement des partenariats ou des sous-traitances.
- Voyages favorisant des séjours dans les régions du monde avec lesquelles la région a des liens historiques ou avec lesquelles elle a établi des liens privilégiés, avec à la fois visite du pays mais aussi découverte de la vie quotidienne des habitants . Une première expérimentation pourrait avoir lieu au Maroc où la Région a aidé à la constitution d'un gîte.
Ceci pourra déboucher, à l'avenir, sur des voyages dans des pays qui ont largement contribué à la constitution de la population régionale.
- Développer les découvertes transfrontalières, (Angleterre par exemple)
- Promouvoir le tourisme équitable.
- Lutter contre l'Illettrisme.

1.4.4. Action culturelle et sportive

Il n'existe pas réponse à ce jour à la demande de participation par le COS à la pratique sportive.

Sur le vu de la consommation « pratique sportive » de l'année 2006, nous réservons une ligne de 180.000 €. Une réflexion et une étude devront déterminer la faisabilité d'une telle politique et les bénéficiaires : les adhérents ? les enfants ? jusqu'à quel âge ? Rien n'est décidé. Une seule chose est certaine : cette participation du COS ne donnera pas lieu à un remboursement par chèque ou virement, elle devra s'appuyer sur des critères très stricts pour éviter les dérives précédentes.

Par ailleurs, pourquoi ne pas envisager que les salles de sport financées par la Région, notamment dans les lycées, puissent servir aux salariés à certaines périodes et selon certaines conditions ?

Les pistes programmatiques citées supra ne sont pas exhaustives. Elles sont l'expression d'un possible réaliste sur deux ans. L'idéal est de viser trois à quatre ans, mais le temps perdu ne se rattrape que difficilement !

Si nous sommes ambitieux pour le COS, nous savons que des obstacles sont à lever, des conditions à remplir, des moyens à élaborer pour lui donner une vie nouvelle.

1.5. Moyens et conditions d'avenir

- Sur le plan **financier**, le COS est à nouveau à l'équilibre. Sur le plan des procédures administratives et financières, il est en bonne voie ainsi que l'a signalé le commissaire aux comptes dans un récent rapport.

L'acquisition d'un nouveau progiciel, l'amélioration des procédures, la prise en compte de leur nécessité et leur compréhension par tous devraient encore améliorer la traçabilité des opérations.

Les pistes citées ci-dessus n'ont pas été chiffrées. Elles sont a priori réalisables dans le cadre de la subvention actuelle. Il convient d'abord d'optimiser le budget.

- Ce qui apparaît nettement dans la pratique est la limite des moyens en **personnel**. Ce n'est pas le propos de rentrer ici dans le détail, mais les permanents sont à flux tendu, il n'existe pas de solution de secours en cas d'absence prolongée de l'un ou de l'autre, ou d'un événement indépendant de la volonté du COS.

- En revanche, il nous faut apprendre à travailler avec des partenaires extérieurs. L'envisager pour certaines activités et réalisations est nécessaire, c'est aussi pour le COS un moyen de s'ouvrir sur l'extérieur en confrontant des pratiques différentes ou nouvelles. Les pratiques de 1985 ne répondent plus aux exigences d'aujourd'hui.

La région dispose d'organismes et associations très professionnels dans le domaine qui nous concerne, à nous d'être capables d'élaborer un cahier de commande bien ficelé. Cela est aussi le moyen de jouer un rôle dans le « tiers secteur ».

- Les **statuts** du COS ne sont pas des statuts « finis ». Ils ont été votés par défaut. Il convient d'en élaborer de nouveaux. L'objectif est de

produire des statuts qui pourront fonctionner dans la durée quel que soit l'exécutif de l'association, avec des cadres définis de compétences pour chaque niveau d'instance. Les statuts doivent être un outil au service d'un projet partagé.

- Sans doute une **formation** des dirigeants, administrateurs et permanents en matière de gestion et de conduite de projet serait utile.

- Conclusion

Le Comité des Œuvres Sociales de la Région Nord - Pas-de-Calais a existé avant même la première élection des élus régionaux au suffrage universel.

Quand bien même la part des agents qui ont connu cette époque est aujourd'hui réduite, le COS demeure le symbole de la potentialité de notre collectivité et de ses agents d'être innovants, de créer des rapports sociaux au-delà des obligations légales.

Dans une période difficile où la tentation du chacun pour soi est grande, développée par un discours et des actes libéraux, il est essentiel de réaffirmer l'importance de la cohésion sociale et des solidarités.

Les salariés de la Région sont demandeurs de sens.

Le COS doit et peut jouer un rôle dans cette optique à la condition que cette volonté soit partagée et que s'élabore un partenariat renouvelé.